

PLU LA LETTRE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
METZ MÉTROPOLÉ

Février 2021

N°1



ENSEMBLE, CONSTRUISONS LE PLUi

Metz Métropole s'est engagée depuis 2019 dans l'élaboration de son premier Plan local d'Urbanisme Intercommunal.

Les 44 communes de la métropole seront donc couvertes par un seul document de planification d'ici 2024, à l'inverse d'aujourd'hui, où chaque commune est dotée de son propre document de planification (un PLU le plus souvent).

L'objet, au-delà d'être conforme aux textes de loi en vigueur, est bien de faire métropole, sans pour autant oublier ce qui fait notre force : l'identité de nos villages, de notre ville centre, et de nos quartiers.

La commune sera bel et bien au centre de notre projet politique en tant qu'échelon de référence de notre organisation territoriale et composante d'un territoire plus vaste, lui-même en charge d'un bassin de vie allant bien au-delà de nos frontières administratives jusqu'à celles du Luxembourg. Nous en assumerons la responsabilité et nous travaillerons en ce sens.

Comme tout document d'urbanisme (PLU), ce PLUi sera au cœur de l'action publique et de nos politiques, qu'elles soient menées par la commune ou la métropole.

En effet, ce document fixera le cadre de nos ambitions et investissements pour créer, modifier, faire évoluer une rue, une place, un quartier, un espace pavillonnaire, une zone d'activités économiques mais aussi valoriser et protéger nos paysages, boisements, haies, cultures, zones humides. Il participera à votre quotidien pour la prochaine décennie.

Etabli hier à l'échelle de la commune et par sa municipalité, il est désormais imaginé et élaboré à l'échelle de la métropole, avec l'ensemble des communes, et prend en compte l'ensemble de nos politiques publiques telles les mobilités ou du logement. Nous gagnerons en cohérence, au bénéfice de notre population. J'ai ainsi confié au Vice-président en charge de la planification le soin d'organiser les échanges et les études à travers 6 secteurs, où des référents ont été désignés pour faciliter les mises en relation entre les 44 communes.

Ce 1er PLUi sera vivant, évolutif, souple, s'adaptant à nos exigences et à vos attentes.

Habitants, usagers, chefs d'entreprises, associations, ... L'ensemble des acteurs de notre territoire est convié à suivre et à participer à cette démarche qui s'étalera sur les 3 prochaines années.

Cette première publication marque le début de nos premiers échanges. Nous restons bien évidemment à votre écoute pour recueillir vos observations et remarques au sein des Mairies et de la Métropole. Un registre est disponible à cet effet ainsi qu'un site internet dédié.

Ensemble, construisons l'avenir de notre territoire.

Le Président de Metz Métropole.

LE PLUI DE METZ MÉTROPOLE



Un document stratégique

Le PLUi expose les ambitions des élus du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Un document en précise sa portée à travers plusieurs objectifs illustrés, chiffrés et explicités : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**.



Un document solidaire qui renforce la métropole

Le PLUi **garantit un projet cohérent** à l'échelle des 44 communes du territoire pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population (logements, équipements, développement économique, préservation de l'environnement et du cadre de vie...).



Un outil réglementaire

Il **fixe des règles de construction** dans chacune des zones préalablement définies et préserve les richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

LES OBJECTIFS DU PLUI

Le PLUi devra répondre à des enjeux qui touchent au quotidien de tous les habitants et usagers de Metz Métropole tels que l'habitat, la mobilité, l'économie, les équipements, l'environnement... Ainsi, 4 objectifs ont guidé le lancement de l'élaboration du PLUi :



UNE MÉTROPOLE RAYONNANTE ET ATTRACTIVE

- ▶ Assurer le rayonnement de notre métropole dans la Grand Est sur le plan économique, commercial et touristique
- ▶ Garantir sa croissance démographique (offre de logements, équipements publics...)
- ▶ Favoriser la pluralité des modes de déplacements (transports collectifs, vélo, covoiturage)...



UNE MÉTROPOLE HUMAINE ET DE PROXIMITÉ

- ▶ Diversifier les modes d'habiter pour répondre aux besoins de tous et penser de manière équilibrée et cohérente l'offre de logements
- ▶ Affirmer la mixité sociale
- ▶ Conforter les communes périurbaines et le tissu économique local



UNE MÉTROPOLE DE L'ÉCOLOGIE URBAINE

- ▶ Préserver et promouvoir la qualité des espaces naturels et leur biodiversité, tant en milieu urbain que rural
- ▶ Préserver les espaces agricoles et développer les circuits courts
- ▶ Promouvoir la diversité des paysages
- ▶ Limiter nos consommations énergétiques et nos émissions de gaz à effet de serre



UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

- ▶ Faire de la métropole un territoire d'excellence au cœur de la "Vallée européenne des matériaux et de l'énergie"
- ▶ Conforter la place et l'organisation des sites universitaires et d'enseignement supérieur à Metz

POURQUOI LE PLUI ME CONCERNE ?

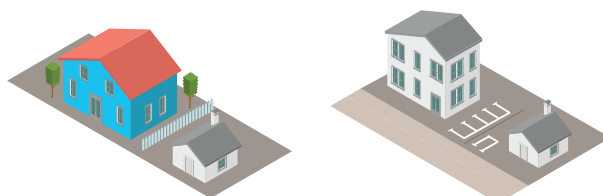


Où est-il possible
de construire ?

Quels types de constructions et pour quel
usage (habitation, services, activités,...) ?



Comment construire ? (raccordement aux réseaux, forme et
implantation, aspect extérieur, stationnement, espaces verts)



Quels sont les
espaces naturels
et agricoles à
mieux protéger et
valoriser ?

▶ LE PLUI ÉTAPE PAR ÉTAPE

PRESCRIPTION
MARS 2019



DIAGNOSTIC et Etat Initial de l'Environnement

Etat des lieux

Où habitons nous ? Où consommons-nous ? Comment nous nous déplaçons ? Quels sont nos espaces récréatifs ? ...

NOUS
SOMMES
ICI



PADD

Le Projet d'Aménagement
et de Développement
Durables (PADD)



Quel projet pour la Métropole et ses communes ?

Le PADD présente les objectifs à atteindre pour permettre de satisfaire aux évolutions et aux nouvelles attentes de la société, dans le domaine de l'habitat, des énergies renouvelables, du e-commerce, de la place de la nature en ville, etc.

Comment atteindre notre but ?

Traduire les orientations du PADD en déterminant notamment « quels espaces naturels préserver ? », « où et comment construire ? », ... par la définition de nouvelles règles applicables aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, ...), sur chaque type de zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles).



LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

CONSULTATION DU PUBLIC



Qu'en pensent les partenaires et la population ?

La concertation avec la population a lieu tout au long de la procédure. Une enquête publique sera organisée sur un mois, de manière à obtenir vos avis sur le projet de PLUi élaboré depuis 2020.

APPROBATION & ENTRÉE EN VIGUEUR

OBJECTIF FIN 2023



Dernière étape du PLUi :

La Métropole approuve le PLUi qui remplace l'ensemble des PLU des communes.

► INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

L'élaboration d'un PLUi permet à la fois d'échanger sur la connaissance générale de tout un territoire et sur un projet pour les 10 à 15 prochaines années.

Deux temps marquent ces échanges : avant et après l'arrêt du projet de PLUi. Les outils ci-dessous sont autant d'opportunités pour y contribuer.



Des rencontres publiques et citoyennes

aux étapes importantes de la démarche pour vous permettre de questionner le projet, d'échanger avec élus et techniciens et de faire des propositions.



Un site internet dédié...

plui.metzmetropole.fr
alimenté tout au long de la procédure pour accéder à tout moment à l'ensemble des informations en lien avec le projet.

...ainsi qu'une adresse mail dédiée pour formuler vos propositions :
plui@metzmetropole.fr



Des registres et des documents

mis à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la Métropole et des 44 mairies.



Des lettres d'information pédagogiques, articles, bulletins municipaux

pour découvrir, à chaque étape de la démarche, le contenu des études et l'évolution des projets.



Une exposition itinérante

au sein des 44 communes.



L'enquête publique

moment-clé pour vous exprimer sur le projet de PLUi, auprès d'une commission indépendante composée de plusieurs commissaires enquêteurs.



Par ailleurs, les élus communaux et métropolitains seront mobilisés tout au long de l'élaboration du PLUi à travers des séminaires, des ateliers thématiques et des réunions de travail. N'hésitez pas à les solliciter.

+ D'INFOS

Metz Métropole
1 place du Parlement de Metz
57 011 Metz CEDEX 1

► plui.metzmetropole.fr
► poleplanification@metzmetropole.fr
► 03 57 88 33 99

